

Pour de
l'accompagnement
en prévention



Faites appel
à votre ASP



ASSOCIATIONS
SECTORIELLES
PARITAIRES



Une ASP, c'est quoi?

Un organisme créé en vertu de la *Loi sur la santé et la sécurité du travail*, autonome, sans but lucratif et administré par un conseil d'administration paritaire composé de représentants d'associations d'employeurs et d'associations syndicales. Les ASP sont financées par une cotisation versée par les employeurs des secteurs d'activité pour lesquels une association a été constituée.

Mission

Promouvoir la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles dans les établissements et sur les chantiers par la mise en place de mécanismes visant l'élimination à la source même des dangers pour la santé, la sécurité et l'intégrité physique des travailleurs, ainsi que la prise en charge de la prévention par le milieu.





Équipes

Des équipes multidisciplinaires, dynamiques et professionnelles qui possèdent l'expertise nécessaire pour répondre à vos besoins en matière de santé et de sécurité du travail et qui vous proposent des **solutions adaptées aux particularités de vos milieux de travail.**

Information

- Affiches, guides et fiches techniques
- Revues et magazines
- Bulletins électroniques
- Sites Web
- Centres de documentation
- Colloques





Conseil et assistance

- Assistance quant à la conformité aux lois, aux règlements et aux normes en vigueur
- Prévention des risques psychologiques, physiques, chimiques, biologiques, ergonomiques et mécaniques ainsi que des risques liés à la sécurité
- Mise sur pied de comités de santé et de sécurité
- Aide à la prise en charge de la prévention par le milieu
- Élaboration de programmes de prévention
- Analyse sécuritaire des tâches – ergonomie
- Entreposage et gestion des matières dangereuses, SIMDUT
- Conseil sur le choix et l'utilisation des équipements de protection individuelle ou collective
- Prévention en sécurité des machines
- Prévention des accidents sur les chantiers

Formations

- Conçues pour les représentants des employeurs, les travailleurs et les membres des comités de santé et de sécurité du travail ;
- Adaptées aux problématiques de santé et de sécurité du travail propres à chaque milieu ;
- Diffusées dans les établissements ou sur les chantiers, en sessions régionales et, parfois, en ligne.



Recherche et développement

Les ASP pilotent des activités de recherche et de développement sur plusieurs problématiques pouvant avoir des répercussions importantes dans vos milieux de travail.



Réalisé en partenariat avec la

Commission des normes, de l'équité,
de la santé et de la sécurité du travail
cnesst.gouv.qc.ca



Les associations sectorielles paritaires (ASP), vos partenaires en prévention !

Administration provinciale

1220, boulevard Lebourgneuf
Bureau 10
QUÉBEC (Québec) G2K 2G4
Tél. : 418 624-4801
Courriel : apssap@apssap.qc.ca
Site Web : apssap.qc.ca



APSSAP

Affaires municipales

715, rue du Square-Victoria
Bureau 710
MONTRÉAL (Québec) H2Y 2H7
Tél. : 514 849-8373
Sans frais : 1 800 465-1754
Courriel : info@apsam.com
Site Web : apsam.com



Affaires sociales

7400, boulevard des Galeries d'Anjou
Bureau 600
MONTRÉAL (Québec) H1M 3M2
Tél. : 514 253-6871
Sans frais : 1 800 361-4528
Courriel : info@asstsas.qc.ca
Site Web : asstsas.qc.ca



A S S T S A S

Association paritaire pour
la santé et la sécurité du travail
du secteur affaires sociales

Construction

7905, boulevard Louis-H.-Lafontaine
Bureau 301
ANJOU (Québec) H1K 4E4
Tél. : 514 355-6190
Sans frais : 1 800 361-2061
Courriel : info@asp-construction.org
Site Web : asp-construction.org



Fabrication d'équipement de transport et de machines*

3565, rue Jarry Est
Bureau 202
MONTRÉAL (Québec) H1Z 4K6
Tél. : 514 729-6961
Sans frais : 1 888 527-3386
Courriel : info@asfetm.com
Site Web : asfetm.com



** Ces ASP offrent des services aux employeurs hors secteur.*

**Métal, électrique, habillement,
textile et bonneterie, imprimerie
et activités connexes***

2405, boulevard Fernand-Lafontaine
Bureau 150

LONGUEUIL (Québec) J4N 1N7

Tél. : 450 442-7763

Courriel : info@multiprevention.org

Site Web : multiprevention.org



Mines

979, avenue de Bourgogne

Bureau 570

QUÉBEC (Québec) G1W 2L4

Tél. : 418 653-1933

Courriel : apsm@aspmine.ca

Site Web : aspmine.qc.ca



Profondément minier

Services automobiles

8, rue de la Place-du-Commerce

Bureau 150

BROSSARD (Québec) J4W 3H2

Tél. : 450 672-9330

Sans frais : 1 800 363-2344

Courriel : info@autoprevention.org

Site Web : autoprevention.org



AUTOPRÉVENTION
ASSOCIATION SECTORIELLE SERVICES AUTOMOBILES

Transport et entreposage*

6455, rue Jean-Talon Est

Bureau 301

MONTREAL (Québec) H1S 3E8

Tél. : 514 955-0454

Sans frais : 1 800 361-8906

Courriel : info@viaprevention.com

Site Web : viaprevention.com



VIA PRÉVENTION

**Un site unique pour en savoir
plus sur chacune des ASP :
preventionenligne.com**

Cotisez-vous à une ASP?

Pour savoir si vous cotisez à une ASP, consultez la *Décision de classification* que la CNESST vous transmet chaque automne.

Admissibilité des dépenses

Les formations données par les ASP sont admissibles en vertu de l'article 1, paragraphe 26, du *Règlement sur les dépenses de formation admissibles*, lequel découle de la *Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre*.

La prise en charge de la prévention, c'est l'affaire de tous. Votre ASP est là pour vous appuyer dans votre démarche!